rendrons compte exact des progrès de ce grand mouvement.

On est mieux avisé dans un canton des bords de la Semois, où un apôtre de l'*unionisme* a cherché également à colporter une pétition. Il s'est présenté, muni de sa pancarte, dans quelques maisons, les plus notables, sans doute. Mais il a été reçu de façon à être dégoûté de toute démarche ultérieure. Nous recevrons, sous peu de jours, des éclaircissemens à cet égard.

Dans le canton de Virton, le bruit s'est répandu qu'un curé avait reçu douze différens modèles de pétitions, tous imprimés. On ne sait pas au juste s'il en a été fait usage; nous apprendrons cela plus tard.

Nous sommes informés que les habitans de la ville de Marche, déplorant l'erreur des communes avoisinantes qui pétitionnent contre le régime de l'instruction primaire, ont résolu de faire une adresse au Roi, dans un sens contraire. Ils demandent le maintien des mesures tutélaires, en vertu desquelles les écoles ont été si heureusement régénérées dans le grand-duché.

Des élèves de l'athénée de cette ville nous ont prié d'insérer textuellement la lettre qu'on va lire. Nous déférons d'autant plus volontiers à leur désir, que l'on verra dans cette démarche la preuve du bon esprit qui anime ces jeunes gens, et de leurs dispositions bien prononcées à profiter des avertissemens qui leur sont donnés dans l'intérêt de la décence et de la tranquillité qui doivent régner au théâtre.

Luxembourg, le 8 décembre 1829.

Monsieur le Rédacteur,

Sic agitur censura, et sic exempla parantur;
Cum judex, alias quod monet, ipse facit.

Des *personnes sages* et officieuses, que le ciel veuille encore long-tems conserver pour l'éducation d'une *jeunesse pétulante*, et pour le maintien de la police du théâtre, ont mis leur sagesse à contribution pour en extorquer quelques réflexions sur la *conduite impardonnable* des élèves de l'athénée, lors de la représentation du 29 novembre. Aussi ceux-ci s'empressent-ils de rendre grâce à cette sollicitude sans pareille, en les remerciant pour leur morale prêchée avec tant de justesse et de modération. C'est avec des conseurs aussi *clairvoyans* que nous pourrons fuir la funeste influence des *ouvriers*, et imiter les Catons de notre ville.

Nous engageons M. le St.-Edme à prolonger encore ses entr'actes, pour que les moralistes puissent à loisir méditer leur code de discipline théâtrale. Recevez, etc.

Pour tous nos condisciples,
Ch. J. Fontaine. Thorn, fils.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Lundi, 14 décembre 1829, à dix heures du matin, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Luxembourg, le 1er octobre dernier, il sera procédé, par-devant M. le juge-de-paix du canton d'Etalle, à la vente publique, au plus offrant, d'une maison avec jardin y attenant, située à Habay-la-Neuve, composée de cinq places au rez-de-chaussée, quatre au 1er étage, cave et grenier, appartenant à M. le baron de Marches et à mesdemoiselles ses sœurs, par indivis. Cette maison offre de grands avantages pour le commerce, étant placée sur la route.

La vente se fera par le ministère du notaire Maréchal, d'Etalle, au domicile du sieur Julien, aubergiste audit Habay-la-Neuve, et à crédit.

Etalle, le 7 décembre 1829. Maréchal.

A LOUER pour une ou plusieurs années, UNE MAISON située à Tintigny, canton d'Etalle, district de Virton, isolée. Quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier, un petit quartier ayant trois pièces, chambre à four, cave, grenier, écurie, grange, jardin potager, verger, arbres fruitiers en plein rapport, enclos non loin de la maison.

S'adresser au notaire Alexandre, à Tintigny.

AVIS. — En suite d'autorisation provisoire de ce jour, de S. Exc. M. le conseiller-d'état gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg, l'administration de l'exploitation générale des messageries royales des Pays-Bas, à Bruxelles, sous la raison de J. B. van Gend et compagnie, a l'honneur d'informer le public, qu'à dater de demain, la diligence pour Namur, Bruxelles, Liége, Mons, toutes les villes des Pays-Bas et la Hollande, commencera le cours d'hiver, partira tous les jours de Luxembourg, à huit heures du matin.

Le bureau est chez Gme Kaempff, directeur.

Luxembourg, le 27 novembre 1829. G. Kaempff.

Lundi, 21 décembre 1829, vers deux heures de l'après-midi, en la salle d'audience de la justice de paix, en cette ville de Luxembourg, il sera procédé à la vente à l'enchère, à crédit de plusieurs années:

a. De la maison sise en cette dite ville, Grand'rue, nº 146, tenant à M. Jean-Mathias Würth et à M. Jean-Baptiste Wolff;

b. Du jardin avec habitation, grange, écurie et remise, sis en cette dite ville, au Grond, nº 121, rue des Orphelins, tenant au sieur Hastert, le canal du moulin dit Bisser-Mühl, les fortifications et l'Alzette.

Cette vente se fera à la requête des héritiers de feu M. Nicolas Couturier, en son vivant pharmacien, et dame Françoise Hollandais.

Am Montage, 21sten Dezember 1829, gegen zwei Uhr des Nachmittags, auf Ansteben der Erben der verlebten Herren Nicolas Couturier, Zeitlebens Apotheker, und Frau Franziska Hollandais, werden, im Sitzungs-Saale des hiesigen Friedens-Gerichtes, auf mehrere Jahre Borg, versteigert werden:

a) Ein Wohnhaus, gelegen dahier in der Groß-Gasse, Nº 146, zwischen Herrn Johann Mathias Würth und Herrn Johann Baptist Wolff;

b) Ein Garten, mit Wohnhaus, Stallung, Scheuer und Schoppen, gelegen dahier im Grund, in der Waisen-Gasse, Nº 121, stößt an die Alzet, den Teich der Bisser-Mühle, Herrn Hastert und die Festungswerke. Kneip, Notar.

La location, pour l'année 1830, des chaises de l'église de St. Pierre en cette ville, aura lieu le 15 du courant mois de décembre 1829, vers trois heures de l'après-midi, en la salle des séances de MM. les marguilliers.

Die Vermiethung, auf das Jahr 1830, der Stühle der Pfarr-Kirche zu St. Peter dahier, wird am Dienstage, 15ten des laufenden Monats Dezember 1829, gegen drei Uhr des Nachmittags, im Sitzungs-Sale der Kirchen-Vorsteher Statt haben.

AVIS. — Jeudi, 17 décembre courant, 2 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère du notaire soussigné, à la vente, par adjudication publique, de la Maison, située à Luxembourg, rue de Clairefontaine nº 507, appartenant aux sieurs Cornély, Weirich et consors.

La vente aura lieu en l'étude dudit notaire. François, notaire,
Luxembourg, le 8 décembre 1829. Grand'rue nº 129.

Nachricht. — Am Donnerstag, 17ten des laufenden Monats Dezember, um zwei Uhr Nachmittags, wird, durch den unterschriebenen Notar, zum öffentlichen Verkauf des, zu Lützburg, in der Badenburgergasse gelegenen, unter der Nummer 507 bezeichneten, den Herren Cornely, Weirich und Consorten gehörigen Wohnhauses, geschritten werden.

Die Versteigerung wird in der Schreibstube des gesagten Notars statt finden. François, Notar,
Lützemburg, den 8 Dezember 1829. Großgasse Nº 129.

VENTE PUBLIQUE D'UNE BELLE ET VASTE MAISON,
SITUÉE A HOLLERICH.

Vendredi, 18 décembre courant, vers les 2 heures de relevée, il sera procédé, par le ministère du notaire soussigné, à la vente, par adjudication publique et à crédit, d'une grande et belle Maison avec ses dépendances, située à Hollerich, sur la route de Luxembourg à Bettembourg, provenant de la succession du sieur Mathias Theisen.

La vente aura lieu audit Hollerich, en la maison ci-dessus désignée.

Luxembourg, le 4 décembre 1829. François, not.,
Grand'rue nº 129.

Oeffentliche Versteigerung eines schönen und geräumigen Wohnhauses, gelegen zu Hollerich.

Am nächstkünftigen Freitage, 18ten des laufenden Monats Dezember, zwei Uhr Nachmittags, wird, durch unterschriebenen Notar, zur öffentlichen Versteigerung, auf Borg, eines schönen und geräumigen Wohnhauses mit Zubehör, gelegen an der Straße von Lützemburg nach Bettemburg, herkommend von dem Nachlasse des Hrn. Mathias Theisen, geschritten werden.

Die Versteigerung wird in dem gedachten Hause selbst statt finden.
Lützemburg, den 4 Dezember 1829. François, Notar,
Großgasse Nº 129.

PAR EXPLOIT fait par Pölking, huissier à Luxembourg, en date du vingt-trois mars 1800 vingt-sept, enregistré le lendemain par P. C. Heuard, qui a reçu un florin un cents.

Demoiselle Lucie Thiery, femme de sieur Jean-Baptiste Toussaint, menuisier, tous deux demeurant à Luxembourg, a formé sa demande en séparation de biens et constitué pour avoué Me D. Claisse, avoué licencié.

Luxembourg, le neuf décembre 1800 vingt-neuf. *Signé*, D. Claisse, non encore patenté, mais ayant fait déclaration à l'effet de l'être.

Enregistré à Luxembourg, le neuf décembre 1800 vingt-neuf, vol. 1er, fol. 49, vº case 6. Reçu un florin un cents, 26 pCt. compris.

Signé, Belva.

Pour extrait certifié véritable par moi soussigné, D. Claisse, avoué.

Am Donnerstag, 10ten laufenden Monats Dezember, gegen 10 Uhr des Morgens, werden in der Behausung des genannten Jakobus Kies, Fuhrmann, wohnend auf dem Limpersberg, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg zugeschlagen, eine gewisse Quantität Hausmobilien, Bettzeug, Leinwand, Zinn, Küchengeräthschaften, Malbruck-Wagen, Karren, Teimer, Pflüge, Heu und Stroh. Majerus, Notar.

Am Dienstag, 29sten laufenden Monats Dezember, gegen 1 Uhr des Nachmittags, werden auf Ansteben des Herrn Wilhelm Pescatore, Eigenthümer und Weinhändler in Lützemburg, durch öffentliche Versteigerung und unter sehr günstigen Bedingungen zugeschlagen:

80 Barils (8 Fuder) Saar-Weine, Wachsthum von 1822;
200 = (20 =) Mosel-Weine, — — — 1825;
100 = (10 =) — — — — — — 1826.

Majerus, Notar.

A LUXEMBOURG, DE L'IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.